



Investir dans les populations rurales

## Conseil d'administration

Cent trente-septième session

Rome, 13-15 décembre 2022

---

# Résumé des propositions de projets et programmes examinées par le Conseil d'administration lors de la consultation tenue le 2 décembre 2022

---

Cote du document: EB 2022/137/R.11

Point de l'ordre du jour: 6 a)

Date: 13 décembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

### **POUR: EXAMEN**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à prendre note du présent rapport.

---

---

#### **Questions techniques:**

##### **Donal Brown**

Vice-Président adjoint  
Département de la gestion des programmes  
courriel: d.brown@ifad.org

##### **Enika Basu**

Conseillère technique principale  
auprès du Vice-Président adjoint  
Département de la gestion des programmes  
courriel: e.basu@ifad.org

---

## Résumé des propositions de projets et programmes examinées par le Conseil d'administration lors de la consultation tenue le 2 décembre 2022

### I. Introduction

1. Le 2 décembre, le Conseil d'administration a tenu une consultation officielle en ligne sur le lot de programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) et de projets qui lui sera présenté à sa cent trente-septième session en décembre, de manière à compléter la réserve de projets pour la première année couverte par la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12). La consultation visait à permettre aux États membres d'entamer un débat approfondi sur les COSOP et les projets avant la session du Conseil. Elle venait en complément des différentes observations écrites que les Membres avaient transmises aux équipes de pays, et auxquelles ces dernières avaient répondu par écrit.
2. Les discussions ont porté sur les COSOP pour l'Indonésie, l'Ouzbékistan et le Pakistan, et sur les projets de prêts souverains pour le Cambodge, le Cameroun, l'Éthiopie, Madagascar, le Mali, la République démocratique du Congo et le Zimbabwe.
3. Ont participé à la session 14 représentants au Conseil d'administration<sup>1</sup> et huit autres représentants d'États membres<sup>2</sup>, notamment de certains pays visés par un point à l'ordre du jour comme le Cambodge, l'Éthiopie, l'Indonésie, Madagascar, l'Ouzbékistan et le Zimbabwe. Le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes a présidé la consultation, à laquelle ont participé la Vice-Présidente adjointe responsable du Département de la stratégie et des savoirs, le Directeur et certains effectifs du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, les directeurs et directrices des divisions concernées, des directeurs et directrices de pays et des responsables techniques de projet, la Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du Fonds.
4. La consultation s'est déroulée en deux temps. Les points à examiner ont été regroupés par région afin de laisser suffisamment de temps au débat. Au cours de la matinée, les membres se sont penchés sur deux COSOP et un projet pour la région Asie et Pacifique, et sur un COSOP pour la région Afrique du Nord, Proche-Orient et Asie centrale. L'après-midi, six projets de prêts souverains pour les régions Afrique de l'Ouest et du Centre et Afrique orientale et australe ont été examinés. En raison de circonstances indépendantes de la volonté du FIDA, l'examen du projet pour le Lesotho, dont la soumission était prévue pour ce mois de décembre, a dû être reporté à la session du Conseil d'administration de mai 2023. Ce point a donc été rayé de l'ordre du jour.
5. Le président de la consultation a formulé des observations sur le volume élevé de financements présenté à la session de décembre et noté qu'en tenant compte de l'approbation du présent lot de projets, le FIDA avait exécuté des projets de la réserve pour un montant de 902 millions d'USD et ainsi porté le programme de travail total à 2,35 milliards d'USD en 2022.
6. Dans l'ensemble, les représentants se sont prononcés en faveur des COSOP et des projets. La question de l'appui au renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre des projets du FIDA est souvent revenue. La direction a répondu que si les investissements étaient bien axés sur le renforcement des capacités

<sup>1</sup> Représentants au Conseil d'administration pour l'Autriche, le Canada, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Indonésie, l'Irlande, le Japon, le Mexique, la République bolivarienne du Venezuela, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse.

<sup>2</sup> Burkina Faso, Cambodge, Érythrée, Éthiopie, Madagascar, Ouzbékistan, République du Congo et Zimbabwe.

institutionnelles des ministères d'exécution techniques, le FIDA apportait aussi un appui aux capacités fiduciaires et de gestion dans le cadre du financement des projets et de dons, notamment en matière de passation de marchés, de gestion financière et de suivi-évaluation. Cependant, la direction a attiré l'attention sur le fait que la baisse des ressources sous forme de dons limitait sa marge d'action et noté les difficultés à retenir le personnel qualifié dans les unités de gestion de projet en raison des meilleurs salaires disponibles ailleurs.

7. Les États membres se sont également enquis de la promotion d'une coopération Sud-Sud efficace dans le cadre des programmes et projets du FIDA. La direction a répondu que, même s'il existait une marge de progression, depuis l'approbation de la Stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire du FIDA en décembre 2021, le Fonds avait bien avancé dans la mise en œuvre de la stratégie, notamment en veillant à ce que 13 nouveaux COSOP soient davantage axés sur la coopération Sud-Sud et triangulaire, et en lançant un troisième appel à propositions dans le cadre du Mécanisme de coopération Sud-Sud et triangulaire Chine-FIDA, qui avait permis d'allouer jusqu'alors 8,5 millions d'USD à 16 projets. La direction a fait remarquer que sans ressources additionnelles sous forme de dons pour financer ces travaux, l'appui que le FIDA apportait dans le cadre des projets resterait limité quant aux activités et au budget.
8. Concernant les projets menés dans des contextes fragiles, à savoir en Éthiopie et au Mali, les États membres ont posé des questions sur l'exécution des activités de projet par les institutions publiques dans les zones touchées par un conflit et sur les mesures prévues pour atténuer les risques envisagés, s'agissant notamment de la participation des communautés et de l'exécution à l'échelon local. La direction a répondu que des évaluations minutieuses seraient réalisées pour garantir un environnement propice avant tout investissement dans les zones de projet à haut risque, ajoutant que la vaste expérience du FIDA en matière de développement piloté par la collectivité et de participation des communautés (y compris les organisations paysannes) constituait un solide point de départ. En outre, dans le cas du Mali, de nombreuses activités seraient exécutées par des organisations privées et des organisations communautaires. La sélection de ces organisations serait adossée à des procédures de diligence raisonnable adéquates. Dans le cas de l'Éthiopie, la direction a précisé que l'équipe de projet adopterait une approche graduelle et prudente dans les zones à haut risque, afin que seules les activités s'inscrivant dans un environnement propice soient menées.
9. Enfin, les États membres se sont inquiétés de la marge de manœuvre budgétaire dont disposait le Gouvernement malgache pour emprunter au FIDA. Le Ministère malgache de l'agriculture et de l'élevage, qui était là pour appuyer le Programme de renforcement de l'entrepreneuriat durable et de soutien à l'insertion économique des jeunes ruraux (PROGRES), a répondu qu'il s'était concerté avec le Ministère de l'économie et des finances, qui avait confirmé son attachement au programme, la capacité d'endettement du pays étant prise en compte. La direction a également informé les États membres que le Fonds examinait régulièrement les évaluations de la soutenabilité de la dette de ses membres emprunteurs pour déterminer la capacité et les conditions d'emprunt.

## **II. Résumé des propositions et des discussions**

### **A. Région Asie et Pacifique**

#### **Indonésie: programme d'options stratégiques pour le pays (EB 2022/137/R.20)**

10. Le COSOP pour l'Indonésie couvre une période de cinq ans (2023-2027). Il s'appuie sur les constatations issues de l'évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) réalisée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA en 2021 et sur l'examen à l'achèvement du COSOP précédent. Il a également tiré avantage de larges consultations menées avec les principaux homologues

gouvernementaux (aux niveaux national, provincial et des districts), les partenaires bilatéraux, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et des organisations paysannes. Ses éléments clés portent sur: la promotion des entreprises au service de la réduction de la pauvreté; l'extension de la couverture géographique à d'autres régions non visées par l'intervention du FIDA afin de tester les approches dans des contextes différents; le renforcement du rôle des provinces et des districts dans l'exécution des projets; le regain d'attention accordé à l'apprentissage en continu et au partage systématique des enseignements au sein du programme. Le COSOP vise deux objectifs stratégiques: les petits producteurs augmentent leurs revenus grâce à la mise en place d'une production diversifiée et résiliente; les institutions et les organisations, depuis les villages jusqu'à l'échelon national, renforcent leur capacité à répondre aux besoins des petits producteurs.

11. Après la présentation du COSOP, le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA a déclaré que la plupart des constatations et recommandations formulées à l'issue de l'ESPP avaient été prises en compte dans le COSOP, s'agissant en particulier de l'accent mis sur le renforcement des systèmes de suivi-évaluation, qui constitue une priorité du programme du FIDA pour l'Indonésie.
12. Le COSOP a été pleinement approuvé par les États membres. Les représentants ont salué la Division Asie et Pacifique pour ce COSOP élaboré avec soin, notant qu'il était conforme aux politiques nationales, tenait compte des approches axées sur les systèmes alimentaires et les filières et mettait l'accent sur le renforcement des capacités et la coopération Sud-Sud et triangulaire. La direction a été invitée à donner plus de précisions sur les partenariats entre les petits exploitants agricoles et le secteur privé proposés dans le COSOP. Elle a précisé dans sa réponse que ces partenariats étaient destinés à établir des accords gagnant-gagnant entre les petits exploitants agricoles et les entreprises de taille moyenne, afin de renforcer l'accès des agriculteurs aux marchés et autres services.

**Pakistan: programme d'options stratégiques pour le pays  
(EB 2022/137/R.21)**

13. Le programme de pays pour le Pakistan est le plus important portefeuille du FIDA: le financement approuvé par le Fonds, de 451 millions d'USD, est réparti dans cinq projets en cours qui viennent directement en aide à plus de 1,5 million de ménages (soit 10 millions de personnes). La pauvreté rurale compte parmi les plus grands fléaux du pays – près de 63% de la population vit dans les zones rurales, qui concentrent 80% des pauvres du pays. Au rang des priorités du Gouvernement figurent le relèvement économique, la transformation de l'agriculture, la réduction de la pauvreté, la sécurité énergétique, l'autonomisation des femmes et des jeunes et le renforcement de la résilience climatique. Le COSOP, qui couvre la période 2023-2027, s'appuie sur la riche expérience du FIDA et les enseignements tirés sur le terrain. Ses objectifs stratégiques sont en phase avec le portefeuille en cours, ainsi qu'avec les stratégies et les ambitions du Gouvernement. L'ESPP couvrant la période 2000-2020 a apporté des enseignements très utiles à l'élaboration du COSOP. Même si la conception de ce dernier était déjà terminée lors des récentes inondations au Pakistan, les priorités définies depuis par le Gouvernement dans le cadre de l'évaluation des besoins après des catastrophes seront soigneusement prises en compte lors de l'exécution du COSOP (ajustement du ciblage géographique, entre autres).
14. Le but global du COSOP est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale, de façon inclusive et accélérée, et à l'amélioration de la sécurité alimentaire en tenant compte des questions de genre, des jeunes, de la nutrition et des changements climatiques. Ses objectifs stratégiques sont les suivants: objectif stratégique n° 1: accroître la productivité et la rentabilité des petites exploitations par une diversification favorable à la résilience climatique et par une démarche centrée sur les entreprises agricoles; objectif stratégique n° 2: encourager l'inclusion des

ménages extrêmement pauvres qui n'ont pas de terres en cherchant à les faire sortir de cette catégorie économique.

15. Le COSOP pour le Pakistan a été approuvé par les États membres, et salué pour sa conformité avec les principales priorités du Gouvernement en matière de développement. Le FIDA a été félicité pour son rôle de défenseur de l'agriculture et des solutions pour lutter contre la pauvreté dans le pays, ainsi que pour son professionnalisme et son impact sur le terrain. Les États membres ont également souligné les retombées positives des activités menées au Pakistan en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire.
16. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA a signalé que la stratégie de ciblage du COSOP n'était pas conforme aux recommandations de l'ESPP. La direction a répondu que la stratégie proposée devait continuer à s'appuyer sur la fiche nationale d'évaluation de la pauvreté, car il s'agissait du seul système national de classement de la pauvreté en place permettant d'analyser l'affranchissement de la pauvreté. La Vice-Présidente adjointe du Département de la stratégie et des savoirs a reconnu le caractère unique de cette fiche d'évaluation du Pakistan et l'importance pour le FIDA d'être en phase avec les systèmes nationaux.

**Cambodge: Programme de services agricoles en faveur d'une économie rurale et d'un commerce agricole inclusifs (EB 2022/137/R.30)**

17. Le Programme de services agricoles en faveur d'une économie rurale et d'un commerce agricole inclusifs (ASPIRE-AT) a été conçu en réponse à la demande du Gouvernement d'améliorer le Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation (ASPIRE), qui s'achèvera en décembre 2022. Ce dernier est considéré comme un projet phare du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Le programme ASPIRE-AT ira dans le sens de la stratégie du Gouvernement en réponse à la crise engendrée par la maladie à coronavirus 2019 et de la politique de développement agricole pour 2030. Le programme a été conçu avec la Banque européenne d'investissement et a tiré parti d'une consultation approfondie avec les parties prenantes clés de l'administration publique, les partenaires de développement, le secteur privé, la société civile et les organisations paysannes. Une autre consultation a été menée dans le pays avec des représentants de l'Agence des États-Unis pour le développement international, de la Direction suisse du développement et de la coopération, de l'Agence allemande de coopération internationale, de l'Agence japonaise de coopération internationale et de l'Union européenne au Cambodge. Le programme proposé a été approuvé par le Gouvernement cambodgien, l'équipe de pays des Nations Unies et le groupe de travail technique sur l'agriculture et l'eau. La négociation de l'accord de financement a été conclue le 1<sup>er</sup> décembre 2022 avec le Ministère des finances.
18. Le représentant du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche a souligné les bons résultats du programme ASPIRE en cours, sur lequel s'était appuyée la conception du programme ASPIRE-AT. Ce dernier concordait tout à fait avec les politiques nationales actuelles. Les États membres se sont dits pleinement favorables au programme, saluant en particulier son aspect porteur de transformations en matière de genre. Toutefois, ils ont exprimé des inquiétudes quant au niveau élevé de la dette privée mentionné dans un récent rapport du Fonds monétaire international, et souligné la nécessité d'instaurer des garanties pour parer au surendettement des agriculteurs. La direction a répondu que l'accès à des financements en faveur des filières agricoles au Cambodge était truffé d'obstacles. Pour les petits exploitants, la ligne de crédit la plus pratique actuellement disponible sur le marché était le prêt personnel. Le problème de l'endettement des ménages était lié à la crise de santé publique, qui entraînait des risques pour la santé et contribuait à l'insécurité alimentaire. Le programme ASPIRE-AT aborderait cette question sous deux angles: l'atténuation et la résilience. S'agissant de l'atténuation, les banques qui finançaient les petits exploitants agricoles et les petites entreprises auraient recours à des centrales des

risques. Concernant la résilience, le programme aiderait les agriculteurs et leurs coopératives à accéder au financement d'actifs fixes à l'appui de leur production et de leurs investissements postproduction, sous la forme de produits de prêt permettant d'organiser un échelonnement des paiements maîtrisable en fonction des flux de trésorerie disponibles (dette comprise). Ces flux de trésorerie seraient détaillés dans des plans d'activité élaborés avec l'appui du programme, afin de pouvoir mesurer la viabilité des entreprises et analyser la capacité de paiement. Le programme permettrait aussi de renforcer la capacité de production des petits exploitants agricoles afin que ces derniers puissent assurer leur sécurité alimentaire et produire des excédents commercialisables. Les gains de productivité et les revenus supplémentaires ainsi dégagés permettraient aux petits agriculteurs endettés de disposer de davantage de liquidités pour alléger leur dette.

## **B. Division Proche-Orient, Afrique du Nord, Europe et Asie centrale**

### **Ouzbékistan: programme d'options stratégiques pour le pays (EB 2022/137/R.22)**

19. En Ouzbékistan, trois programmes de développement rural, d'un montant total de 435 millions d'USD (dont 129 millions d'USD apportés par le FIDA), ont été approuvés par le Conseil d'administration depuis 2011, l'Ouzbékistan bénéficiant ainsi du plus grand programme de pays mené par le FIDA dans la région Europe et Asie centrale. Dans le COSOP pour 2023-2027, un programme de travail dépassant 600 millions d'USD (ressources du FIDA et cofinancements compris) est présenté pour la période couverte par FIDA12 et FIDA13. Il cible 205 000 ménages, soit 1 200 000 personnes comprenant ruraux, petits producteurs, femmes et jeunes.
20. S'appuyant sur le rôle pionnier du FIDA dans l'investissement en faveur de la diversification agricole en Ouzbékistan, le COSOP a pour objectif général de durablement accroître la prospérité agricole et d'améliorer les moyens d'existence des petits producteurs. Ses objectifs stratégiques sont les suivants: objectif stratégique n° 1: renforcer la résilience et la productivité des petits producteurs; objectif stratégique n° 2: améliorer l'accès des petits producteurs à des systèmes alimentaires viables, et aux marchés agricoles; objectif stratégique n° 3: renforcer l'environnement favorable à une transformation rurale inclusive. La direction a attiré l'attention sur l'objectif du COSOP consistant à déployer toute l'étendue du modèle opérationnel amélioré du FIDA dans le cadre du programme de prêts, de la participation du secteur privé et du financement de l'action climatique. Les nouvelles modalités de travail présentées à l'appui d'un programme de pays porteur de transformations, à savoir une approche programmatique, une unité de gestion intégrée et le premier bureau du FIDA mis sur pied en Asie centrale, permettraient de contribuer efficacement à l'élaboration des politiques et à la création de partenariats, tout en offrant une plus grande visibilité. Le COSOP s'appuyait sur les enseignements tirés de dix ans d'expérience en matière d'exécution de projets, une gestion dynamique du portefeuille (qui avait permis de donner suite à l'audit du programme de pays réalisé en 2021) et les recommandations formulées à l'issue de l'ESPP.
21. La direction a souligné l'accent mis par le COSOP sur la reproduction des innovations à plus grande échelle, le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et la réduction des écarts d'inclusion dans l'entrepreneuriat rural, qui était encore plus indispensable au vu de l'aggravation des crises. La prise en main de la stratégie par le Gouvernement ainsi que la large validation de cette dernière par les institutions publiques, les partenaires de développement, le secteur privé, la société civile et les représentants des groupes d'agriculteurs et de femmes ont aussi été notées.
22. Le Gouvernement ouzbek a remercié le FIDA pour sa coopération cohérente et constructive en faveur du Programme 2030 et pour l'appui apporté dans le cadre

de l'application des récentes réformes adoptées par le pays, qui visaient à réduire la pauvreté au moyen d'investissements destinés à l'agriculture et à la transformation des systèmes alimentaires. L'importance et la solidité croissantes du partenariat avec le FIDA ont également été relevées, la signature récente de l'accord avec le pays hôte ayant notamment été saluée.

23. Les États membres se sont félicités de la pertinence et de la qualité du COSOP et de ses domaines d'intervention, qui reflétaient un processus d'élaboration consultatif, fondé sur des données probantes et participatif.

## **C. Afrique de l'Ouest et du Centre**

### **Cameroun: Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole (EB 2022/137/R.35)**

24. Au Cameroun, le secteur agricole est un moteur de la croissance économique, mais l'aquaculture doit encore être développée. Le Programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat aquacole (PDEA) vise à combler cette lacune. Son principal objectif de développement est d'améliorer les revenus, l'emploi, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience climatique des populations rurales pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, en développant l'entrepreneuriat aquacole dans les cinq régions d'intervention (Extrême-Nord, Ouest, Centre, Sud et Littoral). Le programme cible 23 000 ménages, principalement des entrepreneurs et des aquaculteurs familiaux économiquement et socialement vulnérables, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des peuples autochtones. Parmi les bénéficiaires ciblés, 40% sont des femmes et 50% des jeunes. Le programme s'appuie sur les résultats et les enseignements tirés du Projet de promotion de l'entrepreneuriat aquacole (2016-2019), qui avait permis de doubler la production aquacole dans les communautés ciblées et d'établir un portefeuille de plus de 300 entrepreneurs aquacoles.
25. Le programme compte trois composantes: i) amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes aquacoles; ii) développement de la filière aquacole; iii) concertation sur les politiques et coordination du programme. Les effets escomptés sont les suivants: i) gains de productivité et renforcement de la résilience climatique dans les systèmes de production, de transformation et de commercialisation aquacole; ii) augmentation de la valeur ajoutée générée par l'aquaculture; iii) amélioration de l'environnement stratégique et du cadre réglementaire au profit de la promotion inclusive du sous-secteur aquacole. Le coût total du programme est de 61,6 millions d'USD et la contribution du FIDA s'élève à 47,0 millions d'USD (76,3% du coût total). Les États membres se sont félicités de la conception du programme et n'ont pas demandé d'autres éclaircissements.

### **République démocratique du Congo: Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR) (EB 2022/137/R.36)**

26. Le Projet d'autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR) vise à promouvoir une transformation durable de l'agriculture familiale et une meilleure gestion des ressources naturelles afin de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, à l'amélioration des revenus et à la diversité alimentaire des ménages ruraux dans les provinces du Kongo central, du Kwango, du Kwilu et de Mai-Ndombé et dans la périphérie agricole de Kinshasa. Le projet cible 450 000 ménages (environ 2 millions de personnes), dont au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de personnes handicapées et 0,5% d'autochtones.
27. Face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui sévit en République démocratique du Congo, le projet contribuera à répondre à la forte demande de produits alimentaires sur les marchés urbains et à réduire la dépendance aux

importations alimentaires. Il s'articule autour de trois composantes: i) agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural durable; ii) désenclavement et marchés territoriaux; iii) coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs. Considéré comme tenant compte des enjeux nutritionnels et axé sur les jeunes, le projet s'appuie sur les enseignements positifs tirés d'autres interventions menées par le FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre, comme la démarche d'incubation adoptée dans le cadre du Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes au Cameroun, le système de financement à coûts partagés testé en Gambie, au Ghana, au Mali, au Nigéria et au Togo et l'approche territoriale intégrée appliquée au Niger.

28. Le coût total est de 213,5 millions d'USD, pour une période de sept ans. Le projet sera financé comme suit: 45,2 millions d'USD du FIDA; 50 millions d'EUR de l'Agence française de développement; 19,0 millions d'USD du Gouvernement; 31,9 millions d'USD de prêts d'institutions financières partenaires; 6,9 millions d'USD sous forme de contributions en nature des bénéficiaires; 40,0 millions d'USD sous forme de don au titre de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale. Le déficit de financement s'élève à 17,1 millions d'USD.
29. Les États membres ont salué la conception du programme et n'ont pas demandé d'autres précisions.

**Mali: Second projet de formation professionnelle, d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux – FIER 2 (EB 2022/137/R.37)**

30. Le Second projet de formation professionnelle, d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER 2) est conçu pour consolider et étendre les résultats obtenus pendant la première phase grâce à la promotion de l'inclusion économique des jeunes ruraux dans les filières à fort potentiel, conjuguée à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services d'appui. Le potentiel entrepreneurial des jeunes femmes, qui reste largement inexploité, sera également promu. Le projet contribuera à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté chez les jeunes ruraux. En s'appuyant sur les enseignements tirés de la première phase, l'équipe du projet FIER 2 adoptera une approche de la formation professionnelle et de la création d'emplois axée sur le marché, en s'employant à améliorer les capacités institutionnelles des acteurs à différents niveaux, en amont comme en aval des filières agricoles et non agricoles. L'objectif de développement du projet est de promouvoir l'entrepreneuriat dans les zones rurales et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans les filières agricoles et les sous-secteurs non agricoles. Quelque 60 000 jeunes ruraux âgés de 15 à 40 ans devraient tirer profit d'une formation professionnelle ou d'une intégration économique dans le cadre d'une activité indépendante (entrepreneuriat) ou d'un emploi salarié, et 9 000 jeunes ruraux seront rattachés à des chaînes d'approvisionnement desservant des marchés d'intrants et de produits bien établis. Environ 40% des bénéficiaires seront de jeunes femmes.
31. Les deux composantes principales du projet sont les suivantes: i) améliorer l'environnement institutionnel et socioéconomique favorisant la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux; ii) aider les jeunes ruraux à générer des revenus décents grâce à un accès durable à des services financiers et non financiers adaptés à leurs aspirations et aux exigences du marché. Le projet porte sur deux thématiques transversales, notamment l'accent mis sur les jeunes handicapés et la création d'emplois en faveur des jeunes ruraux. Le coût total du projet est de 99,1 millions d'EUR, et le FIDA apportera un financement de 38,7 millions d'EUR.
32. Les États membres ont accueilli favorablement le projet. Des précisions ont été demandées sur: i) la capacité du projet à offrir aux jeunes un accès aux services financiers et non financiers, ainsi que les prestataires concernés (organisations financières publiques ou institutions privées); ii) la façon dont le FIDA avait tenu

compte des risques du projet et dont les risques en matière de gestion financière seraient atténués; iii) les zones d'intervention et la possibilité d'étendre la couverture du projet aux zones en proie à des problèmes d'insécurité; iv) la méthode d'exécution. La direction a précisé que les services financiers et non financiers seraient entièrement pris en charge par le secteur privé, sans la participation du secteur public. Les prestataires de services financiers étaient des institutions de microfinance recrutées à l'issue d'un processus concurrentiel, les partenaires stratégiques comme les organisations paysannes faisant l'objet d'une procédure de diligence raisonnable. Les services non financiers seraient fournis par une série de prestataires. Concernant les risques financiers, la direction a expliqué que les fonds du projet seraient gérés par une unité bien délimitée disposant d'une autonomie financière et décisionnelle, et que l'essentiel des activités serait mené par des entités non gouvernementales, principalement des prestataires de services. S'agissant de l'extension des activités du projet dans les zones sensibles du centre et du nord du Mali, la direction a précisé qu'elle n'aurait lieu que si des critères de sécurité stricts étaient respectés, ajoutant qu'il était important de rester ouvert à cette possibilité étant donné la volatilité des conditions de sécurité actuelles et l'ampleur considérable de la pauvreté rurale dans ces régions pour l'heure inaccessibles.

## **D. Afrique orientale et australe**

### **Éthiopie: Programme pour l'agriculture participative et la transformation face aux changements climatiques (EB 2022/137/R.31)**

33. Le coût total du programme, qui s'élève à 179 millions d'USD, est financé par un don du FIDA de 78,2 millions d'USD, un don de 10,5 millions d'USD alloué au titre du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne, un don de la Commission européenne de 16,86 millions d'USD, un don de la Fondation Bill et Melinda Gates de 5 millions d'USD alloué au titre du Mécanisme de transformation de la dynamique femmes-hommes, un prêt de 35,013 millions d'USD accordé par le Fonds vert pour le climat, une contribution du Gouvernement de 24 millions d'USD, et une contribution du secteur privé et des bénéficiaires s'élevant respectivement à 3,7 millions d'USD et 4,4 millions d'USD. L'objectif de développement du programme est de permettre aux ménages ruraux vulnérables (femmes, hommes, jeunes et personnes handicapées) vivant dans certains *kebeles* d'améliorer durablement leurs revenus, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur résilience face aux chocs climatiques. Le Programme pour l'agriculture participative et la transformation face aux changements climatiques (PACT) viendra en aide à quelque 150 000 ménages, dont 50% de femmes, 40% de jeunes et 5% de personnes handicapées, compte tenu des taux de participation visés.
34. Le PACT sera exécuté sur une période de sept ans dans six régions et 90 *woredas* en proie à l'insécurité alimentaire, sans chevaucher d'autres projets phares financés par d'autres donateurs et par le Gouvernement éthiopien. Il s'articulera autour de trois composantes: i) des paysages productifs, climato-compatibles et gérés par les communautés; ii) développement d'entreprises agricoles; iii) renforcement des institutions et des politiques et fourniture de services d'appui à l'exécution. Le PACT intègre quatre priorités transversales; il est porteur de transformations en matière de genre, tient compte des enjeux nutritionnels, met l'accent sur le climat et est axé sur les jeunes.
35. Le Ministre d'État auprès du Ministère de l'agriculture a souligné l'utilité du programme pour la réduction de la pauvreté dans les *woredas* touchés par l'insécurité alimentaire en Éthiopie. Il a souligné le rôle prépondérant joué par son gouvernement et les autres parties prenantes dans l'élaboration du programme, en insistant sur la nécessité d'accroître les financements pour inclure d'autres régions, comme le Tigré. Le programme s'inscrivait dans le droit fil des stratégies et politiques gouvernementales.

36. Les États membres ont demandé des éclaircissements sur: i) l'application de l'approche agroécologique de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); ii) les activités de facilitation des marchés; iii) les synergies avec d'autres programmes et partenariats en cours; iv) la justification de la sélection des zones ciblées, et les raisons pour lesquelles le Tigré et Benshangul-Gumuz n'avaient pas été inclus. La direction a répondu que les approches du programme axées sur l'agriculture régénératrice coïncideraient avec l'approche agroécologique de la FAO. Concernant les activités de facilitation des échanges, la direction a précisé qu'à la demande du Gouvernement éthiopien, le programme se concentrerait sur l'amélioration de la production alimentaire dans les districts en proie à l'insécurité alimentaire. Certaines ressources limitées avaient été affectées à la facilitation des échanges. Les coopératives offriraient en outre un terrain favorable à ce type d'activités. En ce qui concernait les synergies et les partenariats, il a été expliqué que le programme compléterait les projets en cours financés par les donateurs, sans chevaucher de projets phares. Enfin, sur la question des régions ciblées, la direction a expliqué qu'au stade de la note conceptuelle, compte tenu d'un financement potentiel d'environ 300 millions d'USD, huit régions administratives avaient été ciblées, dont le Tigré. À la suite de la réduction de l'enveloppe financière, ramenée à 179 millions d'USD, le Gouvernement avait accepté de restreindre la zone d'intervention aux régions Somali, Amhara, Oromia, Région des nations, nationalités et peuples du Sud, Sidama et Éthiopie du Sud-Ouest. D'autres régions seraient incluses sous réserve de a) l'obtention d'un financement additionnel; b) la possibilité d'assurer la sécurité du personnel et des responsables de l'exécution des projets.

**Madagascar: Programme de renforcement de l'entrepreneuriat durable et de soutien à l'insertion économique des jeunes ruraux (EB 2022/137/R.33)**

37. Le Programme de renforcement de l'entrepreneuriat durable et de soutien à l'insertion économique des jeunes ruraux (PROGRES) vise à lutter contre les niveaux élevés de pauvreté, les foyers de famine et le chômage des jeunes à Madagascar. L'objectif global du programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la création de possibilités d'emploi dans les communautés rurales. Son objectif de développement est de promouvoir l'entrepreneuriat inclusif et durable, en visant les jeunes en priorité, notamment par le développement de filières résilientes face aux changements climatiques. Le PROGRES couvrira 12 régions réparties dans trois provinces de Madagascar, dont six régions particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire dans la ceinture sud, trois régions dans l'ouest et trois autres dans les hautes terres centrales. Des projets du FIDA sont déjà en cours d'exécution dans ces régions.
38. Le PROGRES devrait toucher 130 000 ménages ruraux pauvres, soit environ 650 000 personnes, dont au moins 40% de femmes, qui seront adéquatement représentées dans les comités de décision dans le cadre de l'ensemble des composantes du programme. Sur le total des bénéficiaires, 60% seront des jeunes (18-30 ans), dont autant de jeunes femmes que de jeunes hommes. Les personnes handicapées représenteront environ 0,75% des bénéficiaires. Des stratégies ont été incluses pour venir en aide aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées.
39. La présentation du programme PROGRES a été suivie d'une intervention du Ministre de l'agriculture, qui a demandé que l'allocation accordée à Madagascar au titre du Système d'allocation fondé sur la performance pour le cycle de FIDA12 serve à maintenir l'appui à l'entrepreneuriat rural et à l'emploi des jeunes, à promouvoir les cultures de rente et la production de riz et à renforcer les capacités des institutions locales et des organisations de producteurs dans le cadre du programme.

40. Le programme a été pleinement approuvé par les États membres. Une question a été posée concernant la soutenabilité de la dette de Madagascar. Le Ministre de l'agriculture a répondu que des discussions avaient été entamées avec le Ministère de l'économie et des finances pour garantir l'adhésion au programme et la capacité d'absorption de la dette.

**Zimbabwe: Projet de développement des entreprises horticoles (EB 2022/137/R.34)**

41. Le Projet de développement des entreprises horticoles (HEEP), cofinancé par le Fonds de l'OPEP pour le développement international, a pour principal objectif de développement de soutenir et d'accroître la production horticole durable et les ventes des petits exploitants agricoles et des microentreprises, petites et moyennes entreprises participant aux filières horticoles. Il touchera 71 000 ménages, principalement de petits exploitants agricoles pauvres, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Parmi les bénéficiaires ciblés, 50% sont des femmes et 30% des jeunes. Le projet ciblera 2 000 personnes handicapées.
42. Les composantes du projet sont les suivantes: i) jardins horticoles de village et mobilisation et développement de partenariats 4P (public-privé-producteur); ii) accès aux financements; iii) développement institutionnel et coordination du projet. Le coût total du projet est de 66,5 millions d'USD, dont un financement du FIDA de 37,14 millions d'USD. Les principaux cofinanceurs seront des institutions financières privées et le Conseil de développement de l'horticulture, qui apporteront respectivement 5 millions d'USD et 0,06 million d'USD. Le projet recevra également un financement de 3,1 millions d'USD de la part d'entreprises pivots. Il tient compte des trois priorités transversales relatives aux questions de genre, à la nutrition et au climat. Le projet aura une unité de gestion en commun avec d'autres projets du FIDA en cours, à savoir le Programme de relance de l'irrigation paysanne (SIRP) et le Projet de regroupement des petits exploitants agricoles (SACP).
43. La présentation du projet a été suivie d'une intervention du Directeur en chef du Ministère de l'agriculture, qui a mis en relief la participation active du Gouvernement zimbabwéen à la conception du projet, outre la pleine conformité du projet aux stratégies et politiques gouvernementales.
44. Les États membres ont demandé des précisions sur le rôle des secteurs privé et public dans l'exécution. La direction a expliqué que le projet s'appuyait sur une approche axée sur les partenariats public-privé-producteurs. L'équipe de projet collaborerait avec les ministères et les organismes parapublics, à l'instar des projets en cours. Les organismes publics comprenaient: a) l'Autorité de développement agricole et rural, chargée de gérer les systèmes d'irrigation et les jardins horticoles de villages et de fournir des installations de regroupement aux agriculteurs; b) Département des services techniques de vulgarisation agricole, responsable de la sélection de cultures et variétés résilientes face aux changements climatiques et de la formation des agriculteurs aux bonnes pratiques agronomiques et à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles; c) l'Autorité de commercialisation agricole, qui assurerait les liens avec le marché et l'enregistrement des agriculteurs et des acteurs des filières. La direction a en outre précisé que le secteur privé jouerait un rôle important par l'intermédiaire d'entreprises pivots, d'institutions financières, d'entreprises de travaux de génie civil et d'entités chargées du renforcement des capacités en lien avec les services de développement des entreprises, les bonnes pratiques agricoles et l'agriculture climato-compatible, les produits financiers, la nutrition et le Système d'apprentissage interactif entre les sexes. Les entreprises pivots joueraient aussi un rôle essentiel dans l'apport d'un appui à la commercialisation et aux services de vulgarisation destinés aux groupes de producteurs agricoles. Les États membres ont indiqué qu'ils communiqueraient d'autres observations par écrit.